

**ADOPTÉ À LA SÉANCE  
DU 22 NOVEMBRE 2004**

**Commission scolaire  
des Patriotes**



*Comité consultatif des services aux élèves handicapés  
et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes tenue au siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, le 25 octobre 2004.

---

La séance débute à 19 h 30.

Trente-quatre personnes assistent à la réunion sous la présidence de Mme France Tremblay, présidente, et de M. Jean-Louis Tousignant, coordonnateur de l'adaptation scolaire, qui représente la directrice générale à ce comité.

1. Mot de bienvenue

Mme France Tremblay, présidente du Comité 2003-2004, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée.

Elle rappelle que l'objectif de la réunion est d'élire dix parents qui siégeront au Comité pour l'année scolaire 2004-2005.

Elle présente, à l'aide d'un PowerPoint, un projet d'ordre du jour qui est accepté par l'ensemble des membres de l'assemblée.

1. Mot de bienvenue
2. Le Comité consultatif des services aux élèves HDAA
3. Bilan du Comité 2003-2004
4. Période de questions  
Pause
5. Mise en candidature et élection des parents
6. Nomination d'un parent membre du Comité au Comité de parents
7. Conclusion.

2. Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

M. Tousignant présente la responsabilité du Comité qui consiste à donner son avis à la commission scolaire sur les normes d'organisation des services éducatifs qu'elle a l'intention de mettre dans sa politique d'organisation des services aux élèves HDAA et sur le budget qui sera alloué pour l'organisation des services. Il peut aussi donner son avis sur l'application du plan d'intervention et sur les ententes que la commission scolaire peut conclure avec des organismes pour la prestation de services à ces élèves.

Sa composition est régie par la Loi sur l'instruction publique et le nombre des représentants de chaque groupe est déterminé par le conseil des commissaires. Ainsi, pour la Commission scolaire des Patriotes, le comité se compose de dix représentants des parents d'élèves

HDAA, trois enseignants, un professionnel et un personnel de soutien qui œuvrent auprès de ces élèves, une direction d'école, un représentant des organismes qui dispensent des services à ces élèves et le coordonnateur de l'adaptation scolaire qui représente la directrice générale (sans droit de vote).

### 3. Bilan du Comité 2003-2004

Mme France Tremblay présente les points saillants de l'année 2003-2004.

Parmi les dossiers qui ont été traités, le Comité s'est prononcé sur les dossiers suivants :

- Bulletin scolaire adapté;
- Budget alloué aux élèves HDAA;
- Classe langage et programme ISPJ;
- Politique sur les critères d'inscription;
- Sensibilisation des Conseil d'établissement;
- Ententes extra-territoriales;
- Organisation des services aux élèves HDAA;
- Passage primaire-secondaire;
- Intimidation à l'école;
- Localisation des classes spéciales;
- Orientations budgétaires;
- Planification stratégique 2004-2007;
- Répartition des ressources;
- École spécialisée;
- Fermeture d'école.

### 4. Période de questions

Madame France Tremblay et Monsieur Jean-Louis Tousignant répondent aux questions de l'assemblée qui ont porté sur :

- Le mandat du comité
- Budget dédié aux élèves HDAA
- Services particuliers aux élèves
- École spécialisée
- Plan d'intervention
- Matériel pédagogique
- Information aux parents

#### 5.1 Mise en candidature et élection des parents

M. Jean-Louis Tousignant agit à titre de président d'élection. Il énonce les modalités d'élection aux dix postes en nomination .

M. Tousignant indique qu'il détient une procuration de Mme Martine Hubert-Meyer ainsi que de M. Serge Lefebvre qui sont intéressés à soumettre leur candidature. Ces documents seront portés au dossier.

M. le Président ouvre la période de mise en candidature.

Martine Hubert-Meyer propose sa candidature par procuration

Serge Lefebvre propose sa candidature par procuration

France Tremblay propose sa candidature

Lyne Petit propose sa candidature

François Lefebvre propose sa candidature

Caroline Chantal Allard propose sa candidature

Nancy Rochon propose sa candidature

Monia Dumais propose sa candidature

Alain Levasseur propose sa candidature

Johanne Lacroix propose sa candidature

Marie-Claude Dion propose sa candidature

Nathalie Marcil propose sa candidature (substitut)

Annie Milette propose sa candidature (substitut)

Ne recevant plus de candidature, M. Jean-Louis Tousignant clôt la période de mise en candidature.

Élection : Martine Hubert-Meyer, France Tremblay, Lyne Petit, François Lefebvre, Caroline Chantal Allard, Nancy Rochon, Monia Dumais, Alain Levasseur, Johanne Lacroix, Marie-Claude Dion. Nathalie Marcil et Annie Milette ont été élus parents substitués et la candidature de M. Serge Lefebvre n'a pas été retenue.

#### Résolution 01/25-10-2004

Considérant l'article 185,1° de la Loi sur l'instruction publique;

Suite aux élections, il est proposé par Lyne Petit, appuyée par France Tremblay, de nommer au Comité consultatif des services aux élèves HDAA – année scolaire 2004-2005, les parents qui se sont proposés et de ne pas retenir la candidature de M. Serge Lefebvre.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.2 Mise en candidature et élection des parents substitués

##### Résolution 02/25-10-2004

Advenant la démission d'un ou de parents en cours de mandat, Mme Lyne Petit, appuyée par Mme Monia Dumais, propose qu'une liste de parents intéressés à remplacer le ou les parents démissionnaires soit établie :

Les parents dont le nom suit manifestent leur intérêt :

Mme Nathalie Marcil  
Mme Annie Milette

Les modalités de rappel seront établies lors de la première réunion du Comité.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

6. Désignation d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves HDAA au Comité de parents 2004-2005

Résolution 03/25-10-2004

Considérant l'article 189,2° de la Loi sur l'instruction publique ;

Suite aux élections, il est proposé par Johanne Lacroix appuyée par France Tremblay de désigner Nancy Rochon représentante du Comité consultatif des services aux élèves HDAA au Comité de parents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Conclusion

M. Tousignant félicite les personnes qui ont été nommées et remercie les membres de l'assistance pour leur participation.

Il indique que la première réunion du Comité se tiendra le 22 novembre 2004, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire. Les séances sont publiques et prévoient un moment de parole au public.

Sur ce, la séance est levée. Il est 21h.

---

Secrétaire d'assemblée

---

Présidente d'assemblée